

# **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 10 juin 2015**

**Lieu de la réunion :** Centre Culturel de Scheut, rue Léopold De Swaef, 18h30.

### **Ordre du jour :**

- Réaménagement des espaces publics (BELIRS / Espaces Mobilités)
- Rénovation du pôle Scheut (LD2 Architecture)
- Rénovation du Centre Culturel (A-Practice)
- Pérennisation de la Maison de Quartier.

De nouvelles personnes sont présentes dans l'assemblée. Le chef de projet contextualise le contrat de Quartier, le périmètre d'intervention et le planning général du programme de rénovation.

### **Réaménagement des espaces publics**

Le bureau d'études Espaces Mobilités présente les avant-projets de réaménagement des rues Verdonck et Ruquoy et de la place Desmet, travaillés préalablement en atelier avec les riverains des rues Verdonck, Ruquoy et place H. Desmet.

Pourquoi seuls certains riverains ont été concertés alors que la modification des plans de circulation aura un impact sur tout le quartier? La première phase d'atelier visait à co-construire une première ébauche avec les riverains directs des voiries qui vont connaître les modifications les plus importantes. Il s'agit encore d'un stade avancé. Ce soir, une proposition de projet est présentée à l'ensemble des habitants du quartier et vise à être discutée, notamment lors de l'enquête publique.

*Y-a-t-il des endroits de repos prévus place Desmet?* Oui, des bancs et méridiennes sont prévus.

*Les bulles à verre sont-elles maintenues?* Ce n'est pas encore décidé, cela dépend de leur accessibilité. Une coordination sera faite avec Bruxelles Propreté.

Mme Roex, Échevine de la propreté, précise que les bulles à verre ont une vocation locale et que les riverains viennent le plus souvent à pieds. Il y a donc lieu de les maintenir et de prévoir de les enterrer pour limiter les nuisances. Elle précise que les bulles ne peuvent actuellement pas être vidées par Bruxelles Propreté, dans la mesure où les poteaux récemment installés empêchent le camion d'enlèvement de stationner. Il y a lieu de revoir l'aménagement avec le service des travaux publics en urgence. Par ailleurs, il convient de prévoir cette contrainte dans le futur aménagement de la place.

*De nombreuses remarques sont émises quant à la suppression des places de parking dans le projet présenté. Les riverains évoquent le manque de places dans un quartier soumis à la pression de l'hôpital Sainte-Anne et d'entreprises comme Léonidas. Le projet de supprimer des places ne fera qu'empirer la situation. Par ailleurs, il est rappelé que l'aménagement de zones vertes venant limiter le nombre de places de stationnement devra être entretenu par la commune.*

Le bureau d'études rappelle que le projet s'inscrit dans le cadre du plan régional Iris2 qui prévoit une réduction obligatoire des places de parking de minimum 16% dans tous les projets de réaménagement de voiries. Par ailleurs, la demande pour un tel projet, réalisé dans le cadre d'un contrat de Quartier Durable, vise à créer un espace public convivial en zone résidentielle, qui implique une diminution de la pression automobile dans l'espace public.

Des pistes sont cherchées pour limiter la contrainte pour les riverains, notamment en recréant des places de parking le long de la rue Verdonck qui pourrait être placée en sens unique. Des contacts ont également été pris avec l'hôpital pour envisager des solutions.

*Certains riverains précisent que la mise en double sens de la rue Verheyden s'avèrerait dangereux et renforcera pression automobile sur cette seule rue du quartier. La rue Verheyden.*

En ce qui concerne les plans de circulation proposés, s'ils ne sont pas l'objet premier de la mission du bureau d'études, qui consiste en l'aménagement des espaces, leur prise en compte est indispensable dans l'étude menée. Les options étudiées n'ont pas encore été décidées à ce stade, elles sont encore à l'étude.

*Certains riverains précisent qu'ils souhaitent disposer de places dans leur rue, à proximité de leur habitation afin de pouvoir surveiller leur véhicule. Par ailleurs, cette rue est difficilement praticable et particulièrement dangereuse à vélo. Il est précisé qu'un projet de piste cyclable régionale (ICR10) est à l'étude et est coordonné dans les projets présentés ce soir.*

*L'école Sint-Goedele souhaite mettre en place un projet d'aménagement de l'espace devant son entrée. Il conviendra de coordonner cela avec les potentiels futurs aménagements à prévoir sur la rue Verheyden.*

*Quid des rue de l'Agrafe et de l'Aiguille, reprises au programme? Les principaux problèmes rencontrés sont l'état des trottoirs et la vitesse des voitures. Le profil actuel de la rue, disposant de nombreuses entrées de garage, limite la possibilité d'intervention sur une redéfinition du profil de la rue. Le projet va donc se limiter à refaire les trottoirs et à la pose de système de ralentissement en entrée et sortie de rue, ainsi qu'au milieu de la rue. La possibilité d'implanter quelques arbres sera également envisagée, dans la mesure du possible.*

*La zone verte (plan de stationnement) sera-t-elle revue suite à la mise en œuvre du projet? Il y a plutôt intérêt à maintenir la zone verte afin de maintenir des places pour les riverains et limiter les voitures ventouses.*

*Pourquoi la rue Général Ruquoy n'est pas reprise entièrement dans le projet? Lors de l'élaboration du programme en 2011, les portions de rues les plus dégradées ont été identifiées et ont été retenues pour être rénovées dans le cadre du contrat de Quartier. La portion de la rue Ruquoy entre Verdonck et Denayer n'a pas été retenue car son état était moins dégradé que le reste de la rue et que l'enveloppe réservée aux interventions sur l'espace public était limitée. Une coordination avec le service communal des travaux publics sera cependant mise en œuvre pour envisager une intervention sur le reste de la rue.*

Remarque : L'avant-projet doit encore être travaillé par le bureau d'études, validé par le maître d'ouvrage et intervenants mobilité (Région, Commune etc...). Une fois le projet approuvé, il sera présenté en enquête publique au cours de laquelle, les riverains seront invités à se prononcer sur le projet (affichage rouge) lors de la commission de concertation. Une présentation des projets sera faite en parallèle lors de la journée sans voiture le 20 septembre, square Vander Bruggen (village mobilité de la Commune d'Anderlecht).

## **Rénovation du pôle Scheut (LD2 Architecture)**

Le projet de rénovation des logements, de création d'une crèche communale francophone, d'un accueil extra-scolaire néerlandophone (IBO), d'une maison de quartier et le réaménagement du parc en intérieur d'îlot est présenté, ainsi que le planning, par le chef de projet du contrat de Quartier Durable.

*L'ouverture de la crèche sur le parc est une bonne chose mais nécessitera de bien sécuriser le parc. Il faudra aussi assurer un meilleur entretien du parc et un ramassage des déchets. Par ailleurs, il est important de s'assurer que le parc sera fermé la nuit.*

Au-delà du projet de rénovation de ce pôle, les différents ateliers menés avec les habitants ont permis de mettre en évidence la nécessité, avant tout, d'assurer une bonne gestion de ce parc. Pour cela, nous avons déjà travaillé avec différents services communaux afin de coordonner les actions et définir le rôle de chacun. En parallèle, les gestionnaires des futurs équipements se sont réunis en collectif (« Parc/k de Scheut ») afin de mener une réflexion plus poussée sur le devenir et les usages du parc, maintenant et demain. Cette réflexion est intéressante car elle émane directement des usagers et semble une bonne piste pour assurer, à terme, un bon fonctionnement des lieux.

*Quel type de terrain de sport est prévu dans le parc? Il s'agit d'un terrain multisport permettant en outre la pratique du minifoot. Le terrain sera réalisé sur mesure. Des fermetures latérales sont prévues, notamment pour éviter que les ballons n'aillent sur les toitures des bâtiments voisins, mais pas de grillages encadrant totalement le terrain.*

*La Maison de Quartier sera-t-elle agrandie? Oui, les locaux réaménagés pour 2017 font environ 450 m<sup>2</sup> et seront plus adaptés aux activités de la Maison de quartier que les locaux provisoires actuellement occupés, avec des espaces polyvalents.*

*La future crèche francophone et l'accueil extra-scolaire néerlandophone (IBO) travaillent-ils ensemble? Ils s'agit de deux structures communales (service communal et asbl. paracommunale), mais qui ne touchent pas le même public. Les acteurs présents autour du parc seront cependant amenés à collaborer de par leur proximité.*

*Un représentant du Centre Culturel Escale du Nord évoque les constats de ces premiers échanges du collectif. Il ressort qu'une des solutions pour améliorer la situation est d'occuper et de s'approprier l'espace en y menant des activités. On constate en effet qu'il n'y a jamais de problèmes lorsque des activités sont organisées mais plutôt quand il ne s'y passe rien. Le réaménagement du parc est donc une opportunité de relancer une*

*dynamique mais il faut aussi avoir le courage de se réimplanter dans ce parc.*

## **Rénovation du Centre Culturel (A-Practice)**

Le projet de rénovation du Centre Culturel est présenté, ainsi que le planning, par le chef de projet du contrat de Quartier Durable.

*La toiture du bâtiment sera-t-elle exploitée?* Une partie sera utilisée comme terrasse. L'autre ne sera pas accessible au public et servira à l'implantation des installations techniques.

*En termes d'éco-construction, avez-vous prévu l'installation de panneaux photovoltaïques ou de récupération des eaux de pluie?* Le projet répond aux critères très basse-énergie, c'est à dire que l'isolation est renforcée pour limiter les besoins en énergie du bâtiment. Il n'y a cependant pas de production d'énergie de prévue. Des arbitrages ont dû être fait afin de répondre aux critères énergétiques imposés dans le cadre du contrat de Quartier, tout en permettant d'améliorer les usages du bâtiment, le tout, dans une enveloppe limitée. Il faut aussi savoir que l'intervention sur l'isolation thermique des bâtiment est le moyen le plus efficace de limiter l'impact environnemental du bâtiment, en limitant les déperditions de chaleur et la dépendance en énergies fossiles.

*Quelle est la couleur et le matériau du bardage prévu?* Il s'agit d'une résille métallique perforée offrant un jeu de translucidité, laissant passer la lumière et assurant la pérennité de l'équipement. La couleur apparaissant par transparence serait le noir avec comme objectif de conférer au bâtiment une identité spécifique.

## **Pérennisation de la Maison de Quartier**

Le projet de Maison de Quartier a fait l'objet d'un plan de gestion approuvé par le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Anderlecht, transmis à la Région et qui prévoit le maintien de l'infrastructure et de ses objectifs initiaux. La Maison de Quartier va donc rester active dans le quartier après le contrat de Quartier et visera toujours à la cohésion sociale de tous les habitants. Elle sera gérée par le service Prévention et Cohésion sociale et un engagement a déjà été prévu avant la fin de l'année pour permettre de poursuivre le projet.

Le plan de gestion prévoit également l'implication des citoyens dans la gestion de l'infrastructure au travers d'un Comité de participation qui sera composé d'habitants du quartier et d'associations. Un des projets du budget participatif, porté par le CAD De Boei, visait à mettre en place les conditions pour pérenniser la Maison de Quartier. Les porteurs du projet pourraient donc travailler à l'émergence de ce collectif qui prendra la relève des moments de participation mis en œuvre dans le contrat de Quartier.

\*\*\*\*\*